

Guide d'achat

Principaux styles de maison

Bungalow : Une maison qui comporte un seul niveau d'habitation.

À palier : Une maison dont les surfaces habitables sont réparties sur plusieurs niveaux.

Mi-étage : Est un bungalow dont la porte d'entrée est située entre le rez-de-chaussée et le sous-sol de sorte qu'à l'entrée, il y a quelques marches pour monter et quelques marches pour descendre.

1 ½ étage : Est caractérisé par un toit à pente raide qui contient le deuxième étage, dont la surface habitable est beaucoup plus petite que le rez-de-chaussée. Les plafonds du deuxième étage sont inclinés vers le plancher au-dessus d'un mur court.

2 étages : Comporte 2 étages, généralement de dimensions semblables au-dessus du niveau du sol.

2 ½ étage : Une maison à deux étages où un troisième étage a été aménagé dans le comble. On retrouve cet agencement le plus souvent dans de grandes anciennes demeures dont l'étage supérieur était utilisé pour loger les domestiques ou servait de rangement.

Semi-détaché : Représente la moitié ou un côté d'une maison, pour laquelle un titre de propriété distinct est associé à chaque moitié.

Duplex : Un bien immobilier comprenant deux logements côte à côte ou superposés. Il y a un seul titre de propriété (1 propriétaire et 1 locataire).

Maison mobile : Habitation de forme rectangulaire construite à l'aide d'un châssis en tôle sur une charpente d'acier. Elles peuvent être installées sur des blocs ou fixées à une fondation. Elles étaient appelées anciennement « roulottes ».

Mini-home : Petite maison modulaire d'une unité. Elle a l'avantage d'avoir toutes ses pièces sur le même niveau.

Condominium : Se distingue des appartements du fait que chaque unité est visée par un titre franc distinct, mais que les aires communes sont partagées par tous les copropriétaires (corridors, structure, stationnement, espace paysager). La vie en copropriété demande certainement moins d'entretien. Toutefois, être propriétaire d'un appartement en copropriété signifie que vous devez vous plier aux règles établies par le conseil d'administration de la copropriété pour assurer le confort, la sécurité et la propreté.



